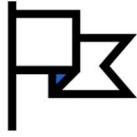


Dans le département de la Moselle :



8 délégués présents



12 points d'accueil

Les délégués du Défenseur des droits en Moselle tiennent des permanences régulières au centre pénitentiaire de Metz et à la maison d'arrêt de Sarreguemines.

Gilles BARBIER

gilles.barbier@defenseurdesdroits.fr

- METZ – Cité administrative – Tél. : 03 37 34 87 34
permanences : jeudi matin et mardi matin

René BOULIER

rene.boulier@defenseurdesdroits.fr

- HAYANGE – Maison de justice et du droit – Tél. : 03 82 51 98 62
permanences : 1^{er} lundi matin
- THIONVILLE – CCAS – Tél. : 03 82 34 00 77
permanences : lundi matin et après-midi

Josiane CHOQUEL

josiane.choquel@defenseurdesdroits.fr

- WOIPPY – Maison de justice et du droit – Tél. : 03 87 18 50 67
permanences : jeudi après-midi

Martine MOISSETTE

martine.moissette@defenseurdesdroits.fr

- METZ – Pôle des Lauriers – Tél. : 03 87 55 55 98
permanences : lundi après-midi
- WOIPPY – Maison de justice et du droit – Tél. : 03 87 18 50 67
permanences : mardi matin

Paul REICHERT

paul.reichert@defenseurdesdroits.fr

- SARREBOURG – Sous-préfecture – Tél. : 03 55 74 72 57
permanences : 1^{er} et 3^{ème} mardi matin

Dominique ROLIN

dominique.rolin@defenseurdesdroits.fr

- METZ – Maison des droits de l'enfant et des jeunes – RDV par mail : mdej@epe57.fr
permanences : lundi après-midi
- METZ – Pôle des Lauriers – Tél. : 03 87 55 55 98
permanences : vendredi après-midi

Christophe SALIN

christophe.salin@defenseurdesdroits.fr

- FORBACH – Maison de justice et du droit – Tél. : 03 87 88 66 66
permanences : mardi matin
- SARREGUEMINES – CCAD – Tél. : 03 87 98 93 18
permanences : jeudi matin

Brigitte ZITOLI

brigitte.zitoli@defenseurdesdroits.fr

- FAULQUEMONT – Maison de justice du droit – Tél. : 03 87 90 00 22
permanences : 2ème et 4ème mardi après-midi
- WOIPPY – Maison de justice et du droit – Tél. : 03 87 18 50 67
permanences : 1^{er} et 3^{ème} mardi après-midi

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 570 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Victimes ou témoins de discriminations : les juristes du Défenseur des droits écoutent, accompagnent et orientent gratuitement les personnes au **39 28** ou sur www.antidiscriminations.fr